

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2024

COMMUNE DE SEVREMONT

Numéro interne de l'acte : D14.03.2024

Objet : D14.03.2024 - CREATION D'UN EMPLOI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE – BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 26
Présents : 18
Pouvoir : 7
Nombre de suffrages : 25

Date de convocation  
20/03/2024

Date d'affichage  
20/03/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures et quinze minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MARTINEAU Bernard.

**Étaient présents :**

Mme BERNARD Anita, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. SCHMUTZ Alain

**Procuration(s) :**

M. BERNARD Ludovic donne pouvoir à Mme LUMINEAU Catherine, M. LANOUE Nicolas donne pouvoir à M. PASQUEREAU Johann, Mme GUICHETEAU Magalie donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra, M. ROY Jean-Louis donne pouvoir à M. MARTINEAU Bernard, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. DESNOUHES Laurent, Mme YVAI NURDIN Adeline donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine

**Étai(ent) excusé(s) :**

M. BERNARD Ludovic, Mme BLOUIN Anaïs, Mme GUICHETEAU Magalie, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, M. ROY Jean-Louis, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. GUILLOTEAU Bernard

Objet : D14.03.2024 - CREATION D'UN EMPLOI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE – BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Bernard MARTINEAU rappelle au Conseil Municipal que les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents sur la base de l'article L332-23 2°, du Code Général de la Fonction Publique, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Il propose au Conseil Municipal la création :

- d'un emploi non permanent pour un agent technique pour 35 heures hebdomadaires (service espaces verts) : indice majoré 366.

Cet emploi est équivalent à la catégorie C et est créé pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 juillet 2024.

L'agent non titulaire percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire de chaque grade.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 au chapitre 12.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,  
Bernard GUILLOTEAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SEVREMONT  
Le Président, Bernard MARTINEAU

